

« **Projet contre projet** »

Comparatif des projets du Parti Socialiste (PS), de l'Union pour un Mouvement Populaire (UMP), des Collectifs Antilibéraux pour une Candidature Unitaire, et du Front National (FN).

THEMATIQUE : Gestion publique et finances publiques

1. Fiche : Orientations de la gestion publique.

Collectifs unitaires : Ce que nous voulons	PS : Réussir ensemble le changement	UMP : Contrat de législature 2007-2012	FN : Projet présidentiel
<p>Mettre en question le budget de la défense et l'efficacité de l'appareil diplomatique (respectivement 42 et 4,2 milliards). Réforme institutionnelle source d'économie comme la suppression du sénat (budget annuel : 300 millions), la réduction du rôle du président de la République (budget annuel de près de 30 millions d'euros), la réduction du train de vie de la haute fonction publique (parc automobile, éventail des salaires de 1 à 5).</p>	<p>Etre fidèles aux valeurs du socialisme démocratique, s'appuyer sur la puissance publique, l'Etat, les collectivités locales mais aussi davantage sur les citoyens, les forces sociales, pour réguler le capitalisme et cantonner le marché à la sphère économique, combattre les inégalités, redistribuer les richesses, préserver les équilibres écologiques</p>	<p>Ramener la dette publique à 60% du PIB d'ici 2012</p>	<p>Rendre marginal l'Etat providence par l'élévation du niveau de vie en assurant à tous la maîtrise de leur destin économique</p>
<p>Moyens supplémentaires donnés à l'inspection des impôts en particulier pour contrer l'évasion et la fraude fiscale en lien avec les salariés, les élus et les organisations de consommateurs.</p>		<p>Inscrire dans la Constitution une règle d'or en matière budgétaire consistant à n'autoriser le déficit budgétaire que pour financer les dépenses d'investissement</p>	
		<p>Dans un souci de maîtrise des finances publiques et d'efficacité de l'action publique, engager une révision générale des politiques publiques permettant de faire le point sur l'efficacité réelle de chaque politique publique et de décider en conséquence de la renforcer, de la maintenir, de la redéployer ou de la supprimer.</p>	

2. Fiche : Imposition des ménages.

Collectifs unitaires : Ce que nous voulons	PS : Réussir ensemble le changement	UMP : Contrat de législature 2007-2012	FN : Projet présidentiel
	Retour sur les réductions d'impôt accordées depuis 2002 aux hauts revenus.	Configurer notre système fiscal en fonction de nos valeurs encourageant notamment le travail, la prise de risque, la famille.	Liberté fondamentale du citoyen : la constitution d'un patrimoine transmissible à sa famille.
Examen de l'ensemble des dérogations fiscales (50 Mds d'euros). Il sera mis un terme à l'allègement de l'impôt sur le revenu en faveur des plus riches : refonte du barème avec 10 tranches et remontée du taux marginal à 55 % (au lieu de 40) : rapport 75 Mds.	Création d'un impôt citoyen sur le revenu en harmonisant les bases fiscales de l'IR et de la CSG. Simplification de l'assiette de l'IR, suppression des niches fiscales, rendre la CSG progressive, en intégrant la PPE. Fusion de la CSG et de l'IR pour construire un impôt citoyen, transparent, progressif et prélevé à la source sur l'ensemble des revenus.		Instaurer 4 tranches d'impôt sur le revenu du travail, s'échelonnant entre 0, 10, 15 et 20 %. Tendre vers la suppression progressive de cet impôt qui freine l'initiative et décourage l'activité. Les seuils d'application en seront établis pour favoriser les plus démunis. Conserver la prime pour l'emploi et le quotient familial, étant entendu que nous accorderons une part fiscale dès le premier enfant. Toutes les autres déductions fiscales seront supprimées, à l'exception de celle concernant l'investissement dans les PME-PMI.
Suppression du bouclier fiscal	Suppression du bouclier fiscal.	Introduire dans la Constitution un taux maximum de prélèvements obligatoires à l'échelle de la nation.	
Une négociation sera menée dans différents secteurs pour supprimer la TVA frappant les produits de première nécessité.	TIPP flottante pour ne pas réduire le pouvoir d'achat des Français.		

<p>Suppression des avantages fiscaux accordés aux revenus de l'épargne. Ceux-ci seront soumis au régime général de l'impôt progressif.</p>			
<p>Révision des impôts sur la fortune (élargissement de l'assiette : biens professionnels, œuvres d'art, part du patrimoine financier qui y échappe ; augmentation du taux pour les tranches supérieures) et sur le patrimoine (annulation des mesures telles que le relèvement du seuil d'imposition en matière de transmission du patrimoine) = 5 milliards.</p>		<p>Pour répondre à la situation des ménages qui paient l'ISF au titre de leur résidence principale, alors qu'ils n'ont pas de fortune, explorer la piste de l'exonération totale ou partielle de la résidence principale.</p>	<p>Dans un premier temps, sans supprimer l'ISF, exonération de la résidence principale.</p>
		<p>Permettre à chacun de transmettre à ses enfants, en franchise de droits, le fruit du travail de toute sa vie.</p>	<p>Les mêmes taux (que ceux de l'IR - 0, 10, 15 et 20%) s'appliqueront à l'impôt sur les successions en ligne directe.</p>

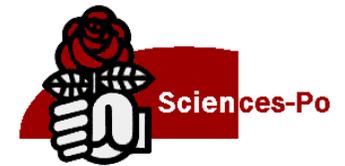
3. Fiche : Imposition des entreprises.

Collectifs unitaires : Ce que nous voulons	PS : Réussir ensemble le changement	UMP : Contrat de législature 2007-2012	FN : Projet présidentiel
<p>L'impôt sur les sociétés sera revalorisé par la suppression d'effets d'assiette (zones franches), de régimes dérogatoires (bénéfice mondial consolidé), pour un rapport de 760 millions. Et par une modification des taux. Imposer plus fortement les bénéfices distribués ou placés sur les marchés financiers que ceux consacrés à l'amélioration de l'outil de travail, la recherche, l'emploi ou les salaires. Une hausse de 2% du taux nominal le plus élevé (qui porterait sur les bénéfices distribués) rapporte environ 5 milliards.</p>	<p>Modification du taux d'impôt sur les sociétés selon l'équilibre choisi par les entreprises entre Investissement productif et redistribution des dividendes.</p>	<p>Créer un impôt sur les sociétés à taux réduit au profit des entreprises de moins de 50 salariés qui mettraient en place un régime de participation.</p>	<p>L'impôt sur les sociétés sera organisé selon 3 taux : 10, 15 et 20 %. Les seuils d'imposition s'établiront pour favoriser la croissance et le développement des PME-PMI. C'est encore le même esprit qui présidera à la réforme des plus-values de cession des entreprises. Elles seront réduites à 10 % du montant de ces plus-values pour les cessions inférieures à 5 millions d'euros, au-delà c'est un taux de 15 % qui s'appliquera. Le régime actuel de 26 % d'imposition subsistera pour les produits d'une activité purement spéculative.</p>
	<p>Aide fiscale concernant les modalités d'amortissement pour stimuler les investissements.</p>		

<p>Une taxation sur les transactions financières sera instaurée.</p>		<p>A l'image de l'Allemagne, réduire les impôts qui pèsent sur les entreprises : notamment faire converger le taux de l'impôt sur les sociétés sur celui de la moyenne des pays de l'UE à 15, supprimer l'imposition forfaitaire annuelle, harmoniser l'assiette de l'IS au niveau européen, et réformer la taxe professionnelle tout en maintenant le principe d'une taxe locale sur les entreprises.</p>	
--	--	--	--

4. Fiche : Fiscalité locale.

Collectifs unitaires : Ce que nous voulons	PS : Réussir ensemble le changement	UMP : Contrat de législature 2007-2012	FN : Projet présidentiel
<p>La péréquation entre les communes sera corrigée. Seront donc introduits dans l'assiette de la taxe professionnelle les capitaux financiers des entreprises, des banques et établissements financiers, des sociétés d'assurances, de la grande distribution, moyennant un taux de 0,3% à 0,5%. Les importantes recettes nouvelles ainsi dégagées nationalement seraient redistribuées entre toutes les communes selon des critères de besoins sociaux. De même, le calcul des bases des propriétés non bâties, très souvent à un niveau particulièrement faible, sera revu, ces propriétés pouvant, dans certains cas, constituer un véritable capital foncier.</p>		<p>Spécialiser les impôts locaux en attribuant un impôt local par collectivité territoriale.</p>	



5. Synthèse sur la thématique Gestion publique et finances publiques.

Toute promesse politique est vaine si elle ne s'accompagne pas des moyens financiers nécessaires à la mise en place des politiques publiques. Au travers de son programme, le Front National montre toutes ses limites. Il promet des baisses d'impôts qui acculeraient l'Etat à la ruine. Par ailleurs il propose de réduire les impôts les plus justes (l'impôt sur le revenu qui est progressif, de même que l'impôt sur les successions). Rien au contraire n'est dit sur la TVA, impôt qui génère le plus de recettes mais qui est extrêmement injuste (il ne prend pas en compte les capacités contributives).

La droite propose de poursuivre sa politique injuste. Nicolas Sarkozy se fait l'apôtre du mérite, mais il ne trouve pas scandaleux de proposer la suppression de l'impôt sur les successions. Et pourtant quel est le mérite de celui qui hérite de parents qui ont une maison à Neuilly sur Seine ? A-t-il davantage de mérite que celui qui habite en banlieue lyonnaise, ou à Mende, et dont les parents ont été locataires toute leur vie ? Où est la justice sociale lorsque l'on ne cherche plus à réduire les inégalités liées à la naissance ? Le projet de l'UMP montre là son caractère réactionnaire et conservateur. Il en est de même sur la proposition d'exonération de la résidence principale de l'ISF.

On croit par ailleurs rêver lorsque l'on voit que l'UMP affiche son désir de maîtriser la dette publique. Mais qui a laissé dérapier cette dette depuis 2002 ? Qui était au gouvernement lorsque la France a été critiquée pour son déficit excessif ? C'est bien l'UMP !

Enfin, au lieu de proposer la remise à plat de toutes les politiques publiques, l'UMP aurait mieux fait d'utiliser avec davantage d'ambition l'outil de la LOLF, votée en 2001, et qui aurait du permettre une véritable modernisation des politiques publiques. Mais le conservatisme des ministres et élus UMP en a affaibli les effets.

Le Parti Socialiste propose lui la création d'un impôt citoyen, par le rapprochement et la fusion de la CSG et de l'Impôt sur le revenu, et l'instauration du prélèvement à la source, qui existe dans tous les pays de l'OCDE. Cet impôt aurait des bases élargies et serait progressif, ce qui est la garantie d'un impôt juste. La mise en place de ce système suppose la remise en question de toutes les niches fiscales, de tous les avantages fiscaux qui profitent aux plus riches, ce que n'a pas compris Thierry Breton. Le Parti Socialiste est le seul à offrir un projet à la fois ambitieux et réaliste en matière fiscale.